

froid : le renne, l'élan, le bœuf musqué, le wapiti, le glouton, le renard arctique, etc., gagnèrent les régions du Nord; l'antilope saïga se dirigea vers l'Est; le bouquetin, le chamois et la marmotte se réfugièrent sur les hauts sommets des Alpes et des Pyrénées.

Les hommes se répandirent au dehors des cavernes.

Un soulèvement du sol, lent et continu, accentué surtout vers l'ouest, le sud et l'est de la région d'Anvers, fit reculer la mer dans ses limites actuelles et ce dernier phénomène important marque la fin des temps géologiques proprement dits.

DURÉE DE LA PÉRIODE PLÉISTOCÈNE.

Nous manquons de base solide d'appréciation, de chronomètre naturel suffisamment sûr pour tenter de mesurer avec quelque précision la durée des temps pléistocènes, dont nous ne connaissons que la *chronologie relative*.

Nous savons que telle couche de terrain est plus récente que telle autre parce qu'elle la recouvre, mais nous ignorons le temps absolu que chacune de ces couches a mis à se former.

En vérité, la *durée* de la période pléistocène a dû être certainement fort longue, mais il est impossible de l'évaluer en chiffres.

(A suivre.)

B^{on} DE LOË.

NOS FORÊTS

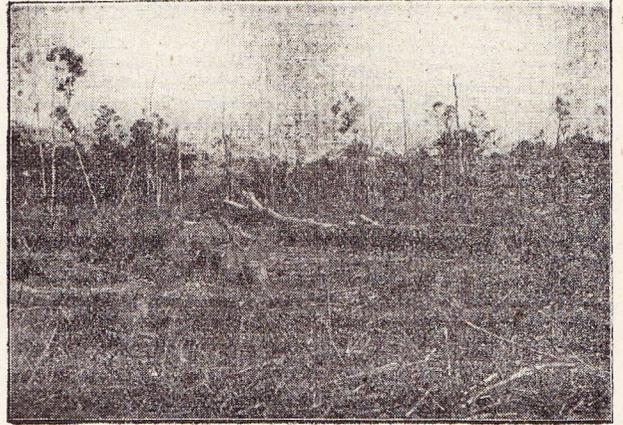
Mon cher Vice-Président,

Vous me faites l'honneur de me demander mes impressions actuelles sur la situation de nos forêts. Ces impressions, je vous les donne de tout cœur, en Belge aimant profondément son pays, en forestier chérissant son métier, auquel il a consacré plus de quarante années de sa vie.

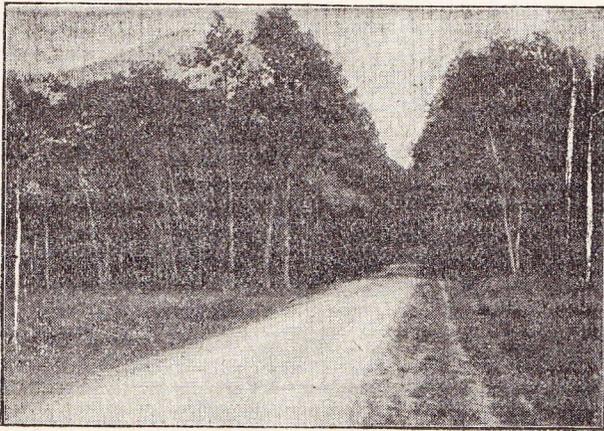
Vous m'excuserez, mon cher Vice-Président, si je suis un peu long, mais la question me paraît avoir un si grand intérêt d'actualité que j'ose espérer qu'elle intéressera quelque peu les lecteurs de votre excellent journal.

Si je jette un coup d'œil rétrospectif sur l'avant-guerre et si je me reporte au début de ma carrière administrative, j'éprouve, sous un certain rapport, une satisfaction bien légitime. Jadis, la question forestière n'était ni bien comprise, ni estimée à sa juste valeur. On restait indifférent devant la destruction d'une belle forêt. On était insensible à sa beauté, on n'appréciait nullement l'influence que les massifs boisés exercent sur le climat, sur le régime des eaux, sur la santé des populations et sur la prospérité de l'industrie. On ne voyait que les bois à couper, que la réalisation immédiate du capital ligneux accumulé par nos ancêtres et la mise à la disposition des populations, de terres laissées libres par le défrichement d'une antique forêt. Certes, il faut des terres et même les meilleures pour l'agriculture, mais il importe au plus haut point de maintenir une certaine proportion entre les forêts, régulatrices du climat et du régime fluvial, productrices de matière indispensable aux besoins de l'homme, et les autres cultures. Malheur aux peuples qui ont détruit leurs forêts, car

d'arbres, qui briseront la violence des vents, modéreront les extrêmes du climat et fourniront les matières indispensables aux populations. J'ajouterai que l'effet riant, réconfortant de la verdure et de la beauté sylvestre, dans ces régions si désolées, contribuerait beaucoup à y retenir les populations.



Hertogenwald. — A la haie du Loup.



Route de Béthane à la Baraque Michel
(arrêt des exploitations allemandes).

on peut répéter toujours avec André Theuriet : « Qu'un pays qui n'a plus de forêt est bien près de mourir. »

Sous ce rapport, je dirai que j'ai l'intime conviction que si l'on veut rendre à sa prospérité d'antan la zone déserte du front, il faut, en reconstruisant les villages et en restaurant les terres, refaire les bois, rétablir les plantations d'alignement, les rideaux

L'arbre n'est-il pas toujours l'auxiliaire, parfois si méconnu, si maltraité, mais toujours indispensable à toute installation humaine?

Aujourd'hui, la nécessité de conserver des forêts paraît mieux comprise et l'opinion publique est acquise à la cause si chère au cœur de tous ceux qui ont vécu au contact de la belle nature. Ce revirement, qui s'est produit depuis quelque dix ans, nous le devons à des hommes dévoués, à la presse, à des sociétés telles que la vôtre, mon cher Vice-Président, à notre Société forestière et aussi beaucoup, je le revendique hautement, à notre administration forestière, qui, modestement, mais inlassablement, a travaillé à conserver et à restaurer le grand et beau domaine dont elle a la surveillance et la gestion. Sous le rapport moral, mes impressions sont donc plutôt réconfortantes. Le public me paraît gagné à la cause des forêts et j'ai l'espoir que l'on ne ménagera pas les moyens de réparer les grands désastres causés par l'horrible tourmente de laquelle nous sortons.

La guerre a porté un coup fatal à nombre de forêts. Comme on le sait, l'autorité allemande a exploité une quantité considérable d'arbres. Les noyers, les peupliers, les frênes, les ormes, ont été coupés à peu près partout. Puis, les vandales se sont attaqués à nos massifs résineux et à la plupart de nos belles forêts de hêtre et de chêne. Heureusement, notre héroïque armée, nos vaillants Alliés ont chassé les Barbares et ont arrêté leurs méfaits, car il ne faut pas croire que tous ces bois étaient utilisés entièrement pour les besoins de la guerre; beaucoup étaient exploités pour réaliser une grande opération commerciale et aussi pour satisfaire ce raffinement de haine et de vengeance qui les poussait à abîmer notre pays, à lui enlever sa plus belle

parure et à lui supprimer une matière première indispensable à sa vie industrielle et économique. Les prix actuels du bois n'en sont-ils pas la preuve la plus évidente?

Les régions qui ont le plus souffert sont les cantons de Virton et de Chimay, le sud du Hainaut et, partout, nos principales forêts domaniales. Notre Hertogenwald a vu tous ses vieux massifs de pin, d'épicéa, de hêtre et de chêne mis par terre. Plus de 1,000 hectares ont été complètement dénudés et la valeur des arbres abattus est évaluée à près de 9 millions de francs, au prix des bois en 1914! La forêt de Freyr-Saint-Michel, les forêts d'Herbeumont, d'Anlier, de Conques, de Neulimont-Hambresart, de Rance, de Colfontaine, le domaine national d'Ardenne, etc., ont payé un large tribut à cette rage de dévastation, car ce ne sont pas des coupes partielles, réparables en peu d'années, mais bien des opérations de destruction, des coupes à blanc étoc, détruisant l'état boisé et supprimant pour longtemps toute production forestière. Notre belle forêt de Soignes a pu, heureusement, échapper à ces désastres, et quoique ayant payé un large tribut à l'occupant, les coupes s'y sont effectuées sous forme d'éclaircies et sous la direction du service belge des forêts. Elle est sauvée et nous la reverrons bientôt plus belle et plus luxuriante que jamais!

Malheureusement, parallèlement à l'action si néfaste, si destructive des Allemands, un certain nombre de nos compatriotes travaillèrent dans un sens identique. Le prix élevé des bois, la crainte de la saisie, les besoins de nos charbonnages engagèrent maints propriétaires à réaliser de grandes coupes. Nous ne pouvons pas les blâmer. Mais il n'en est pas de même de ces industriels qui aidèrent l'ennemi dans son œuvre de destruction et de spoliation et qui, pendant que les uns entamaient la forêt d'un côté, agissaient de l'autre et fournissaient aux Allemands une partie des produits de leurs exploitations, faisant du restant l'objet de spéculations sous l'œil bienveillant de l'ennemi et parfois avec son concours.

Ces grandes exploitations sévirent surtout dans les forêts appartenant à des sujets de nationalité ennemie, notamment dans celles de la famille d'Arenberg, qui comptent parmi les plus belles du pays. La conclusion de l'armistice et la mise sous séquestre n'eurent pas pour effet d'arrêter ces opérations si néfastes et, pendant les mois qui suivirent le départ des Allemands, la cognée et la scie continuèrent avec une nouvelle ardeur leur œuvre destructive. Des centaines d'ouvriers abattaient à la hâte les grands arbres des belles et riches forêts qui ont noms : Héverlé, Molendaël, Mellier, La Houssière, Hal, Saint-Ghislain. Interpellés par nos forestiers occupés à dénombrer les restes des exploitations allemandes, les opérateurs exhibaient des contrats passés avec les propriétaires ou leurs régisseurs, contrats passés à la hâte, à des dates variables et dont le vague faisait douter



Hertogenwald. — Au Pont Léopold (vallée de la Soor).

de la sincérité. Mais la forêt retentissait du bruit des cognées et le déboisement allait bon train.

Il fallait se hâter, sinon nous allions assister, impuissants, à la destruction de magnifiques domaines boisés qu'il fallait conserver à tout prix au pays. Aussi, le Conseil des ministres, saisi de la question, présenta-t-il la loi du 24 mars 1919, qui fut votée en quelques jours à l'unanimité des membres de la Législature et vint mettre fin, momentanément, à l'œuvre d'anéantissement de richesses nationales et forestières, de ces grandes beautés naturelles.

Nous croyons utile de reproduire ici le texte de cette loi :

« Article premier. — Dans les bois et forêts appartenant à des sujets d'une nation ennemie, il ne peut être procédé à des coupes, même ordinaires, que moyennant une autorisation donnée à cette fin au séquestre, sur sa requête, par le président du tribunal de première instance, le procureur du Roi entendu.

» Le président statue après avoir pris l'avis de l'administration forestière. Il ne peut accueillir la requête en cas d'opposition de cette administration.



Hertogenwald. — Chêne du Rendez-vous.
Tout autour la forêt est dévastée...

» Toute infraction aux dispositions du présent article, 1^{er} alinéa, sera punie des peines prévues par l'article 6 de l'arrêté-loi du 10 novembre 1918.

» Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté-loi du 10 novembre 1918, relatif à la déclaration et à la mise sous séquestre des biens et intérêts appartenant à des sujets de nations ennemies, sont étendues aux bois et forêts dont les personnes de cette catégorie étaient propriétaires à la date du 4 août 1914 et qu'elles auraient aliénés depuis cette date, en quelque main d'ailleurs que ces biens se trouvent actuellement.

» L'article qui précède est applicable aux dits bois et forêts. » A dater de ce moment, les exploitations considérables de bois dont notre pays était l'objet depuis trois ou quatre ans furent arrêtées. Le but cherché était atteint provisoirement.

Comme il fallait s'y attendre, les intéressés protestèrent vivement. Ils alléguèrent leur bonne foi et se dirent victimes d'une sorte d'expropriation partielle. Certains journaux recueillirent les doléances de ces pauvres industriels, qui n'avaient eu en vue sans doute que de réaliser un modeste bénéfice. Ils ne se rendaient pas compte qu'ils négociaient avec des Allemands ou leurs hommes d'affaires, permettant aux vendeurs de consacrer aux emprunts de guerre l'argent que des Belges leur fournissaient et aidaient nos ennemis à abîmer notre pays, à détruire nos richesses forestières, qui allaient nous être si précieuses pour la reconstitution du pays.

Voilà donc où nous en sommes. Des milliers d'hectares de forêts détruites par la guerre, par les coupes abusives des Allemands, par certains propriétaires, par des spéculateurs.

A nos côtés, les forêts de France ont subi de bien plus fortes atteintes encore. La guerre, qui s'est cantonnée sur les départements les mieux boisés, a anéanti chez nos amis et alliés plus de 600,000 hectares de belles forêts.

En Italie, en Pologne, en Russie, dans les pays balkaniques, partout, nous avons assisté à une véritable déforestation, soit causée par la guerre elle-même, soit amenée par les besoins des opérations militaires ou des industries qui en découlent.

Aussi, alors que le bois faisait déjà défaut avant la guerre, alors que la production normale des forêts ne suffisait pas à faire face aux besoins du monde, que sera-ce à présent? Il faut réparer nos ruines, refaire nos maisons, nos chemins de fer, nos usines, notre papier et, en somme, nous procurer une quantité considérable de matière ligneuse. Aussi, le bois devient-il rare et cher et c'est peut-être de tous les produits celui dont le prix s'est élevé dans la mesure la plus considérable. Il va donc falloir couper, déboiser encore pour faire face à de grands besoins immédiats et continus.

La question est si grave, si importante, qu'elle devrait attirer toute l'attention de nos gouvernants et que je la considère même comme étant d'intérêt international. La terrible guerre, dont nous éprouvons les conséquences si inquiétantes, va porter un

coup fatal aux réserves forestières du globe et accentuer le déboisement de notre planète. Mais, dira-t-on, doit-on laisser du bois ou en mettre sur des terres nécessaires aujourd'hui à la culture des plantes alimentaires dont le monde a un si impérieux besoin? Nullement. Il reste dans le monde un immense territoire improductif, ne produisant rien, de vastes espaces dont la nudité empêche souvent la culture des terres fertiles du voisinage. L'absence d'arbres, de forêts, aggrave le climat, diminue les pluies, bouleverse le régime des eaux, ne permet pas à l'homme de trouver une matière indispensable à ses premiers besoins. Aussi, ne s'installe-t-il pas dans ces régions désolées et n'y rencontre-t-on aucune culture. Dans les déserts, l'homme ne vit et ne cultive qu'au voisinage des oasis, où il y a de l'eau et des arbres. Si les arbres disparaissent, les sources tarissent et la population émigre. En Sologne, au cours des siècles, la population a disparu ou réapparu avec le déboisement ou le reboisement.

Il reste dans le monde des millions d'hectares incultes qui, dans l'intérêt de l'humanité entière et dans celui de l'agriculture locale, devraient être mis partiellement en production forestière. La France en renferme 6 millions d'hectares, les îles Britanniques de 8 à 9 millions, l'Italie, l'Espagne, la Grèce, un tiers ou un quart de leur territoire.

Chaque Etat devrait être tenu, dans une mesure compatible avec ses moyens, son territoire et sa population, de conserver une certaine étendue de forêts et de boiser ses terres incultes.

L'avenir de l'humanité l'exige impérieusement et ce sera peut-être un des résultats de la guerre mondiale, d'amener une entente internationale sous ce rapport.

C'est une question dont devra se préoccuper un jour la Société des Nations.

Et en attendant, en Belgique, quel doit être notre programme?

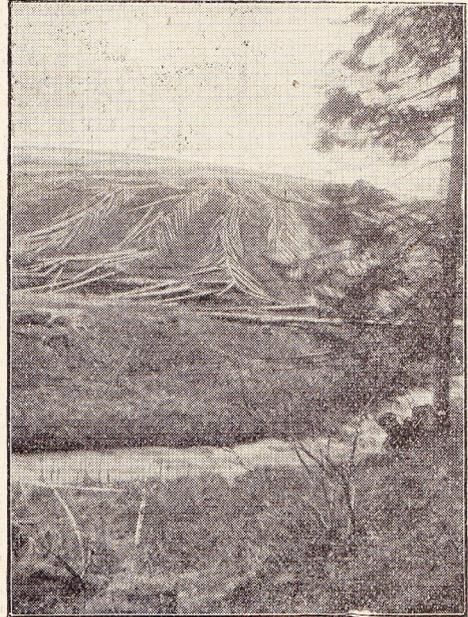
Le bois va nous manquer pour notre rétablissement et cette situation est d'autant plus inquiétante que les sources où la Belgique s'approvisionnait jadis vont lui faire défaut, que ses besoins vont être considérables et iront en augmentant au fur et à mesure que l'industrie reprendra son activité.

Comment faire pour subvenir aux besoins du pays et combler le déficit de ses forêts détruites et de ses importations?

Faut-il exploiter, raser les forêts qui nous restent? Gardons-nous-en bien, au contraire, prenons les mesures nécessaires pour les conserver, les faire produire le plus possible et le plus vite possible, prélevons les produits résultant d'une exploitation rationnelle et intensive, mais ne tuons pas la poule aux œufs d'or!

La coupe à blanc, c'est la destruction. c'est la suppression de

Mais tout cela ne nous donnera guère de quoi satisfaire la demande immédiate. Aussi, estimons-nous que l'Allemagne doit nous fournir, par équivalence, les bois qu'elle nous a détruits et que ses agents ont si souvent gaspillés pour nous priver d'une ressource si précieuse, si nécessaire à notre prospérité!



Burnaichamp. — Côte dénudée par les Boches.

L'Allemagne peut-elle le faire sans ruiner ses forêts, sans priver ses industries d'une matière première qu'elle ne pourra guère tirer d'ailleurs?

Sans nul doute.

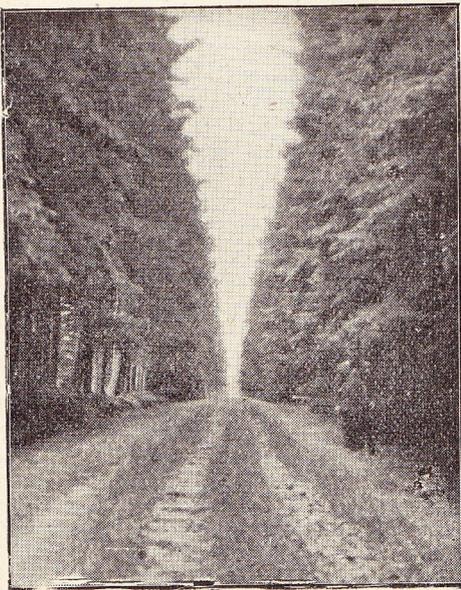
D'après une étude faite par M. Huffel, professeur à l'Ecole forestière de Nancy, étude basée sur des renseignements officiels des administrations allemandes, les forêts domaniales en Allemagne une étendue de 4,564,826 hectares. Elles renferment 338 millions de mètres cubes de bois disponibles, soit ceux âgés de plus de soixante ans.

En adoptant le prix de 16 francs pour le mètre cube sur pied, prix excessivement bas, M. le professeur Huffel estime la valeur de ce matériel à 5,400 millions de francs, près de 5 milliards et demi.

On le voit, l'Allemagne est bien à même de nous restituer une partie des bois qu'elle nous a pris et elle peut ainsi s'acquitter d'une partie de sa dette en prélevant ces produits, sans rien demander aux particuliers, mais dans ses propres forêts domaniales, sans les compromettre dans leur existence et dans leur avenir. Pendant dix ou quinze ans, il semble donc logique que l'Allemagne soit tenue de combler une partie de notre grand déficit en matière ligneeuse.

Quant aux forêts belges, nous disions plus haut que des mesures s'imposent si nous ne voulons pas assister à une véritable destruction de nos plus importants massifs, de ceux renfermant les plus beaux et les plus nombreux arbres. Le prix actuel du bois, qui se maintiendra un certain temps et qui, sans nul doute s'accroîtra encore, est une véritable prime à l'exploitation de futaies centenaires. Certes, nos forêts domaniales, nos bois de communes et des établissements publics sont protégés par le Code forestier et ne courent aucun risque sérieux. Mais il n'est pas de même des forêts privées, dont la jouissance est chez nous totalement libre. En ce moment, les sociétés financières font des offres très alléchantes aux propriétaires de forêts pour les amener à céder leurs domaines. Aussi, si on n'y prend garde, nous allons assister à une déforestation considérable, au grand détriment de l'intérêt public. La question a une si grande importance que M. le Ministre de l'Agriculture vient de la soumettre à l'examen du Conseil supérieur des forêts.

Un aspect tout particulier du problème se présente avec les biens appartenant à des personnes de nationalité ennemie et actuellement encore mis sous séquestre. Un projet de loi est soumis à l'examen de la Législature et il renferme une disposition qui permet à l'Etat de conserver certains biens, au nombre desquels on peut ranger les forêts qui ont été sauvées — tout au moins ce qu'il en reste — grâce à la loi du 24 mars 1919.



Hertogenwald. — Allée de la Robinette, détruite par les Boches.

toute production ligneuse pendant une longue série d'années, sans compter les effets si néfastes sur le climat, sur le régime des eaux, sur la prospérité locale!

Boisons nos terres incultes et nos terres dévastées ne convenant pas à la culture, car il n'est pas admissible qu'à l'heure actuelle et avec nos grands besoins, on laisse encore improductive une notable surface du sol national.

On nous rapporte que plusieurs députés ont des scrupules à violer ainsi le droit de propriété des Allemands. Mais alors que l'on connaît la manière d'agir de ces propriétaires pendant l'occupation, alors qu'ils se sont efforcés de réaliser leurs domaines pour obtenir des fonds pour être placés dans les emprunts de guerre ou de détruire les forêts qui faisaient la richesse et la beauté de notre pays, doit-on avoir de ces scrupules? Et du reste, ne s'agit-il pas d'un intérêt général, admirablement justifié dans le cas présent, et nos lois ne nous permettent-elles pas d'exproprier pour cause d'utilité publique? La France n'a-t-elle pas appliqué le même principe pour sauver, il y a quelques années, la forêt d'Eu, menacée de destruction? Et que MM. les députés mûrissent bien leur décision. Si l'Etat ne reprend pas ces forêts, mises sous séquestre, elles seront infailliblement détruites en quelques années. Les propriétaires allemands ou leurs intermédiaires se hâteront de les réaliser, de couper tous les arbres et de transformer ces belles et antiques forêts, productives d'une matière si utile, en de vastes champs dénudés et souvent stériles, incapables de remplir le rôle utile et bienfaisant du manteau de verdure.

Nous estimons qu'en présence du danger signalé, c'est un impérieux devoir de conserver ces forêts, de les exproprier pour

cause d'utilité publique moyennant indemnité. Celle-ci pourrait sans conteste être réglée à l'aide de bons du Trésor allemand qui seront remis à notre Ministre des Finances en échange des quelques milliards de marcs qui dorment dans les caves de la Société Générale.

L'existence des beaux massifs boisés envisagés est menacée. L'antique forêt de Meerdael-Molendael-Héverlé, à laquelle s'intéresse vivement la ville de Louvain; la forêt ardennaise de Mellier, qui protège le pays de Virton contre les bises desséchantes du nord; la forêt de la Houssière, qui couronne si bien la colline d'où sortent des affluents de la Sennette et de la Senne, et tant d'autres encore, ne seront bientôt plus qu'un rêve si nos législateurs se laissent attendrir par les doléances des propriétaires allemands et des spéculateurs et ne prennent pas une résolution virile, conforme à un intérêt vital de la nation.

J'ai la conviction, mon cher Vice-Président, que le vaillant organe du Touring Club, qui a toujours défendu si vaillamment nos sites et nos forêts, fera cette fois encore entendre sa puissante voix auprès de ses 100,000 lecteurs pour défendre une cause qui, à vous et à moi, nous est si chère.

N.-J. CRAHAY,
Directeur général des Eaux et Forêts.

L'Industrie hôtelière

On sait que le Touring Club de Belgique fait depuis longtemps des efforts dans divers ordres d'idées pour que le pays profite largement des bénéfices que doit lui apporter le tourisme étranger. La question est d'ailleurs à l'ordre du jour également en France. Nos deux pays ont un intérêt évident à s'entendre à cet égard. Ne pas se disputer les « clients », mais au contraire se les passer, selon qu'ils ont commencé leur voyage soit par l'un, soit par l'autre pays, tel doit être le mot d'ordre. C'est celui que nous nous efforçons de mettre en application. On a vu (1) la collaboration apportée à notre réunion du 23 février par M. Defert, président du Touring Club de France. Cette collaboration est une preuve que nous marchons d'accord avec nos puissants voisins.

Une des grandes difficultés du moment est la question hôtelière. Pour recevoir des hôtes, il faut avoir à leur offrir gîte confortable et bonne table. Cette dernière condition ne manque pas chez nous. Mais le confort, celui que peu à peu tout le monde, le Belge aussi bien que l'étranger, se met à exiger, le confort manque. Il ne sert à rien de le dissimuler, de le nier, de chercher à se faire illusion. Le rôle de l'autruche prépare de cruelles désillusions.

Quand on compare les hôtels qu'on trouve en Suisse dans le plus modeste coin touristique à ce que les régions de notre pays, belles et attrayantes, possèdent, eh bien! nous n'avons pas le droit d'être fiers. A part de très honorables exceptions, ces hôtels sont fondés souvent par une cuisinière qui a épousé un garçon de table. Le ménage loue un estaminet, puis on lui adjoint une annexe, salle à manger au rez-de-chaussée et étroites chambres à coucher à l'étage, pour quelques « pensionnaires » tentés par le bon marché. Au hasard des prospérités annuelles, on agrandit, toujours autour de l'estaminet. Et voilà là l'« hôtel ».

Ce n'est pas cela qu'il faut pour retenir chez nous les Anglais et surtout les Américains. Ces touristes exigent des établissements modernes, offrant au moins les aises qu'on a chez soi. Il est même des voyageurs qui exigent dans les hôtels beaucoup plus d'aises que chez eux.

L'organisation d'un hôtel et sa direction ne sont pas choses aisées. Là, comme en toutes matières, « à chacun son métier ». Or, pour connaître un métier, il ne suffit pas de se mettre à l'exercer. Il faut au contraire en faire l'apprentissage, un long apprentissage. Nous n'avons cessé depuis longue date de répéter ces axiomes.

Tout le monde reconnaît qu'il importe à la Belgique de

posséder de bons hôtels, mais pour cela des capitaux et de la science professionnelle sont indispensables. Quant aux capitalistes, ne désespérons pas qu'ils se trouveront et que la future « Compagnie belge du tourisme » contribuera puissamment à les rassembler. Pour l'éducation professionnelle, le ministère de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement a eu l'excellente idée d'apporter son puissant appoint. Il a institué, il y a quelques semaines, une « Commission pour le relèvement de l'industrie hôtelière ». Sur l'invitation du ministre M. Wauters de faire représenter le Touring Club de Belgique dans cette commission, le Conseil d'administration a désigné M. Van Volsom, chef du Service des Hôtels et Maisons recommandées. Plusieurs séances ont été déjà tenues par la commission et l'on a examiné notamment les moyens de doter les hôtels d'un personnel de premier ordre et bien national, permettant de remplacer avantageusement l'infiltration boche « aux oreilles d'espion » et si menaçante ces dernières années.

Il a été décidé qu'on étudierait ce qui se fait dans ce but dans les pays et dans les régions les mieux organisés au point de vue touristique. Une délégation a été nommée et voici ce que dit à cet égard le procès-verbal de la commission dont nous parlons :

« Une mission partira, le samedi 20 mars courant, pour la Suisse et la France, chargée par le ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement d'étudier les écoles hôtelières de ces pays en vue de la création d'un ou plusieurs établissements similaires dans le nôtre; elle visitera les écoles de Lucerne, Cour-Lausanne, Thonon-les-Bains, Grenoble, Nice, Toulouse et Paris. Cette mission est composée de MM. Vlaemminck, inspecteur principal de l'enseignement industriel et professionnel; Devillers, représentant des patrons d'hôtel; Etienne, représentant du personnel d'hôtel, et Misson, secrétaire. Formons le vœu que la délégation revienne parfaitement outillée pour coopérer à l'œuvre d'intérêt national qu'est l'organisation d'une Belgique attirante au voyageur. »

Nous formulons de notre côté le vœu de voir aboutir la délégation et la commission dans leurs études. Toutefois, nous croyons pouvoir regretter que le délégué du Touring Club n'ait pas été adjoint à la délégation. De cette façon la question eût été examinée d'une façon complète, sur place, par tous les intéressés : l'administration, la direction des hôtels, le personnel des hôtels et le client des hôtels, que notre association eût représenté. On en conviendra, le client a bien son mot à dire dans cette matière.

E. S.

(1) Voir p. 89 : « Une Compagnie belge du tourisme ».

TOURING-CLUB DE BELGIQUE

SIÈGE SOCIAL :
13, rue du Congrès
BRUXELLES

XXVI^e ANNEE. — N^o 6
15 MARS 1920



SOCIÉTÉ ROYALE

SOMMAIRE DU BULLETIN OFFICIEL

Herve (Paul Henckels)	121
Les Pyrénées, les gorges du Tarn, la cité de Carcassonne (A. D.)	123
Chamonix et le mont Blanc (P. De Perceval)	125
Notions d'archéologie préhistori- que, belgo-romaine et franque à l'usage des touristes (suite) (Bon de Loë)	127
Nos forêts (N.-J. Crahay)	131
L'industrie hôtelière (E. S.)	134
Chroniques documentaires. — Une guerre de pirates (fin) (Victor Soyer)	135
Primes de propagande	139
Publications du Touring Club (Victor Soyer)	140
M. le Président R. Poincaré et le Touring Club de Belgique	141
L'Annuaire 1920	141
L'Italie septentrionale (suite)	141
(Paul. Wissaert)	141
Variétés	144

Adresser tout ce qui concerne la rédaction à
M Georges LEROY, vice-président, rédacteur en chef
du Bulletin officiel, au siège social.

Pour les annonces, s'adresser à Francis LAUTERS,
98, rue du Méridien (tél. Brux. 9183), ou à M. VAN
BUGGENHOUDT, 5 et 7, rue du Marteau, Bruxelles